

Madame, Monsieur,

Vous vous trouvez dans une situation de non finançabilité académique et vous souhaitez vous inscrire à l'ULB alors que vous n'y étiez pas étudiant régulier en 2018-2019.

Pour ce faire, il vous faut introduire une dérogation contre le refus d'admission qui vous a été notifié dans le cadre de la procédure d'admission ou d'inscription.

Vous trouverez ci-joint une description de la procédure de dérogation ainsi qu'un formulaire à compléter.

Pour rappel, le calcul de la finançabilité se fait sur base de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études.

« Un étudiant est réputé finançable s'il remplit au moins une des conditions académiques suivantes :

1° Il s'inscrit à un cycle d'études, sans avoir été déjà inscrit deux fois à des études de même cycle au cours des cinq années académiques précédentes;

2° Il s'inscrit à un premier cycle d'études, sans avoir été déjà inscrit deux fois aux études menant au même grade académique ni avoir été déjà inscrit trois fois à un premier cycle d'études au cours des cinq années académiques précédentes;

3° Il se réinscrit à un cycle d'études après y avoir acquis :

a) 75 % des crédits de son programme annuel lors de l'inscription précédente;

b) ou, globalement au cours des trois années académiques précédentes :

- au moins 50% des crédits du total de la charge de ses programmes annuels, compte non tenu de l'année académique de sa première inscription au cycle, si elle lui est défavorable

- et au moins 45 crédits (sauf étudiant en allègement art. 151 du décret du 7 novembre).

4° Il se réoriente, pour autant qu'il n'ait pas utilisé cette faculté au cours des cinq dernières années académiques précédentes. Un étudiant se réoriente lorsqu'il s'inscrit à des études menant à un grade académique sans y avoir été déjà inscrit [...] »

Enfin, si vous contestez le caractère non-finançable de votre réinscription, vous êtes invité.e à le faire savoir au moment du dépôt de votre dossier de dérogation.

N'hésitez évidemment pas à me contacter en cas de questions.

Bien à vous,

Meltem CALISKAN

Procédure de dérogation contre le refus d'inscription pour motif de non-finançabilité d'un étudiant auprès du Vice-Recteur aux affaires étudiantes

1. Contenu du dossier

Vous souhaitez introduire une dérogation contre le refus d'une 1^{ère} inscription à l'ULB. Pour cela, vous devez constituer un dossier permettant d'établir l'existence de circonstances exceptionnelles de nature non académique susceptibles d'expliquer que vous vous retrouviez en situation de non-finançabilité.

Pour pouvoir être analysé votre dossier doit contenir :

- Le formulaire ci-joint complété ; aucune demande introduite via un autre biais (lettre, mail, etc.) ne sera prise en considération ;
- Une lettre expliquant les **circonstances exceptionnelles** pour lesquelles vous pensez pouvoir bénéficier d'une autorisation de réinscription ;
- Toutes les pièces justificatives attestant du caractère exceptionnel de ces circonstances (certificat médical, attestation de travail, témoignages, etc.). Si, pour des motifs relevant d'un cas de force majeure, c'est-à-dire notamment des raisons imprévisibles et totalement indépendants de votre volonté, vous n'étiez pas en mesure de joindre ces documents à votre dossier, vous êtes tenu(e) de mentionner ces motifs dans votre lettre de demande de dérogation ;
- Les relevés de notes officiels émis par l'Institution relatifs aux 3 dernières années académiques (ou, bien entendu, aux 2 dernières s'il n'y en a eu que deux) - sessions de juin ET septembre - que vous avez effectuées dans un autre établissement que l'ULB ;
- Un CV complet de vos activités depuis la fin de vos études secondaires ;
- Tout autre document que vous estimez utile à l'analyse de votre demande.

Attention, lorsque les attestations originales fournies ne sont pas rédigées en français, néerlandais ou en anglais, il convient de fournir, en plus de l'attestation originale, une traduction en français, néerlandais ou en anglais établie par un traducteur juré.

Vous devrez ensuite déposer **personnellement** ce formulaire et **tous les documents qu'il mentionne** au local E.1.105 à l'attention du Vice-recteur aux affaires étudiantes, tous les jours ouvrables, entre **13h30 et 16h00**. Votre dossier doit être enregistré au moment de son dépôt. Un accusé de réception vous sera délivré.

En cas d'incapacité **pour raison majeure** à déposer votre dossier personnellement, une **procuration** est possible. Un **mail argumenté avec preuve à l'appui** peut être adressé au vice-recteur aux affaires étudiantes (derogations@ulb.be). La demande sera analysée et l'avis rendu par mail dans les 48 heures. En cas d'avis favorable, le mail précisera les délais de dépôt et comprendra le formulaire de procuration.

Sous peine d'irrecevabilité, le dossier doit être complet dès le moment du dépôt.

2. Délais d'introduction (règlement général des études - art.27)

La dérogation doit être introduite en interne à l'attention du Vice-Recteur aux affaires étudiantes dans les 15 jours calendrier à dater du lendemain de la notification du refus d'admission. **Ce délai est suspendu jusqu'au 1^{er} jour ouvrable de septembre.**

3. Décision

La décision du Vice-Recteur aux affaires étudiantes vous sera soit remise en mains propres soit vous sera envoyée par courrier électronique, à l'adresse mentionnée dans le dossier d'admission, dans les 18 jours calendrier suivant le dépôt de la demande. Aucune information ne sera donnée sur place ou par téléphone.

Puisque les avis sont transmis par courrier électronique, n'oubliez pas de consulter quotidiennement votre boîte renseignée dans le formulaire d'admission. Toute demande complémentaire émanant du Vice-Recteur passera également par ce biais (demande de rendez-vous, demande de compléments, ...) et sera considérée comme transmise.

Donc :

- **Votre dossier doit être complet dès le moment de son dépôt au local E.1.105**
- **Aucun dossier ne peut être rentré par courrier**
- **Veillez à respecter les délais (aucun dépôt hors délai ne sera accepté)**
- **Consultez régulièrement votre adresse mail mentionnée dans le formulaire d'admission**

Je reste évidemment à votre disposition.

Bien à vous,

Meltem CALISKAN
Responsable du Service des Inscriptions



Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM :

PRENOM :

Rue: n°: Bte :.....

CP : Ville :

Pays :

Tél. : E-mail :

DERNIER ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ

Année d'études souhaitée (p.ex. : BA1 en droit, ...) :

**CURRICULUM COMPLET DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES ET/OU DES OCCUPATIONS
 PROFESSIONNELLES**

Année académique et/ou civile	Nature des études et/ou activités professionnelles entreprises depuis la fin des études secondaires	Établissements et/ou Employeurs	Résultats obtenus (même en cas d'échec)
2014/2015
2015/2016
2016/2017
2017/2018
2018/2019

Votre dossier devra dès lors contenir :

- Le présent formulaire dûment complété ;
- Une lettre expliquant les **circonstances exceptionnelles** pour lesquelles vous pensez pouvoir bénéficier d'une autorisation de réinscription ;
- Toutes les pièces justificatives attestant du caractère exceptionnel de ces circonstances (certificat médical, attestation de travail, témoignages, etc.). Si, pour des motifs relevant d'un cas de force majeure, c'est-à-dire notamment des raisons imprévisibles et totalement indépendantes de votre



volonté, vous n'étiez pas en mesure de joindre ces documents à votre dossier, vous êtes tenu(e) de mentionner ces motifs dans votre lettre de demande de dérogation ;

Les relevés de notes officiels émis par l'Institution relatifs aux 3 dernières années académiques (sessions de juin ET septembre) si vous les avez effectuées dans un autre établissement que l'ULB. **ATTENTION : l'obtention de ces relevés peut prendre plusieurs jours ;**

- Un CV complet de vos activités depuis la fin des études secondaires ;
- Tout autre document que vous estimez utile à l'analyse de votre demande.

Votre dossier doit être complet et exact dès le moment de son dépôt à l'attention du Vice-Recteur aux affaires étudiantes. Attention, toute déclaration erronée conduira au rejet de votre demande par le Vice-Recteur aux affaires étudiantes.

Enfin, si vous contestez le caractère non-finançable de votre inscription, vous êtes invité(e) à le faire savoir au moment du dépôt de votre dossier de dérogation.

Signature de l'étudiant(e) :

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dérogation demandée :

Date de remise du formulaire :

Date de réception du dossier :

Date d'envoi de l'avis du vice-recteur :